

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 5 mai 2014 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Brigitte Gagné (à 20h11, après la résolution No 2014-095) ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard et l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **RÉSOLUTION No 2014-089**

##### **Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

##### **Acceptation des procès-verbaux du 7 et 14 avril 2014**

**RÉSOLUTION  
No 2014-090** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 7 et 14 avril 2014 soient acceptés tels que rédigés.

#### **RÉSOLUTION No 2014-091**

##### **Acceptation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 5 mai 2014 totalisant la somme de : 100 433.43 \$  
factures à payer 2014) (chèques No 32826 à 32875)
- en date du 5 mai 2014 totalisant la somme de : 18 586.50 \$  
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Régis Girard, directeur général

#### **Dépôt**

##### **Rapport des dépenses engagées**

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois d'avril, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

#### **RÉSOLUTION No 2014-092**

##### **Nomination d'un maire suppléant**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Prime pour les six prochains mois (C.M. article 116).

**Article 116 C.M.** « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »

**RÉSOLUTION**    **Remplacement responsable Villes et villages en Santé & Famille**  
**No 2014-093**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil reconsidère la résolution numéro 2013-261, en date du 18 novembre 2013, et procède au remplacement de Monsieur le conseiller Sylvain Auclair par Madame la conseillère Jacynthe Perron en guise de responsable du Comité Villes et villages en Santé & Famille.

QUE cette désignation soit en vigueur pour le solde de la période se terminant à la séance de novembre 2015.

**Club Québécois de Fuséonautique – Demande fermeture de route**

**RÉSOLUTION**    **CONSIDÉRANT** la demande du Club Québécois de Fuséonautique, en date du 22 avril 2014, **No 2014-094**    ayant pour objet la fermeture de la route Marcel Auclair, entre le rang 3 et le rang 6, pour la réalisation de leurs activités de lancement de fusées.

**CONSIDÉRANT** QUE l'article 9 du règlement No 2011-41 « *Règlement concernant la paix et le bon ordre* » prévoit que le conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis pour un événement spécifique aux conditions suivantes :

- Que les jeux ou activités soient accessibles à l'ensemble de la population de la municipalité;
- Que les organisateurs soient entièrement responsables de l'ordre et de la sécurité et donnent à la municipalité les garanties suffisantes à cet effet.

**CONSIDÉRANT** QUE l'événement prévu par le Club Québécois de Fuséonautique respecte les conditions énumérées ci-dessus et que le Club en a offert les garanties requises.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Mario Lapierre **ET RÉSOLU :**

QUE le préambule précédent fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Prime émette un permis au Club Québécois de Fuséonautique ayant pour but la fermeture temporaire de la route Marcel Auclair, entre le rang 3 et le rang 6, les 5 et 6 juillet 2014 (en cas de pluie, remis aux 19 et 20 juillet 2014), ainsi que les 23 et 24 août 2014 (en cas de pluie, remis aux 13 et 14 septembre 2014) pour leurs événements de lancement de fusées; le tout selon les conditions et les garanties fournies par ceux-ci.

**RÉSOLUTION**    **Emplois d'été au Service des loisirs et aux Travaux publics « Rapport d'embauche**  
**No 2014-095**

**CONSIDÉRANT** QUE le directeur général adjoint a amorcé le processus de recrutement pour les emplois d'été prévus au service des loisirs et aux travaux publics; le tout selon la politique de dotation des ressources humaines entrée en vigueur le 14 octobre 2003.

**CONSIDÉRANT** QUE le processus de recrutement est en présentement en cours, mais que certains postes doivent être confirmés immédiatement, et qu'un rapport fut soumis au conseil municipal.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Adrien Perron, **APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Sylvain Auclair **ET RÉSOLU** QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur général adjoint, en date du 5 mai 2014. Note : 1) Ce rapport indique le service, le nom, et la durée de l'emploi de chaque étudiant retenu.

**NOTE**    À 20 h 11, ce conseil constate l'arrivée de Madame la conseillère Brigitte Gagné.

**RÉSOLUTION**    **Ajournement de l'assemblée**  
**No 2014-096**

À 20 h 12, **IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Adrien Perron, **APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Brigitte Gagné **ET RÉSOLU PAR** ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 12 mai 2014, à compter de 20 h.

---

**Lucien Boivin,**  
**Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**